

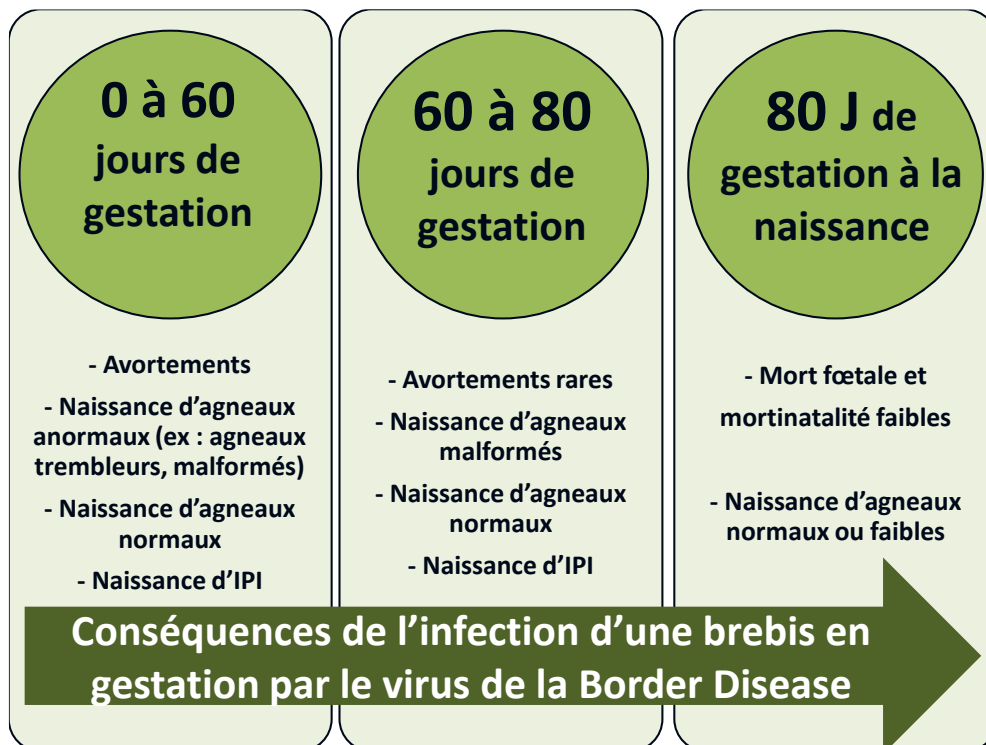
I- Présentation et épidémiologie de la maladie

La Border Disease ou « pestivirus ovine » est provoquée par un Pestivirus. La maladie affecte les ovins et les caprins. Le virus en cause est proche du virus BVD des bovins. Le virus ne peut pas contaminer l'homme. Ni les animaux, ni la viande ne présentent de risques pour ce dernier.

L'infection par le virus de la Border Disease a 2 conséquences :

- soit il contamine un ovin après sa naissance et l'animal élimine le virus en environ un mois: on parle d'Infecté Transitoire ou IT. Les infectés transitoires, après élimination du virus, sont immunisés et ne présentent plus de danger.

- soit il contamine une brebis pendant la première moitié de la gestation. Dans ce cas, le fœtus est atteint. Après la naissance, ces agneaux restent porteurs du virus : on parle d'animaux IPI ou Infectés Permanents Immuno-tolérants. Les IPI sont une source de danger car ils excrètent en continue et en grande quantité du virus pendant toute leur vie.



II- Symptômes et impacts

La maladie peut passer inaperçue et les pertes peuvent être faibles. Cependant, dans bon nombre de cas, sont constatés :

- Sur les brebis : la maladie provoque de l'infertilité et des avortements. Elle peut aussi entraîner une baisse d'immunité pouvant accroître des problèmes infectieux (cellules...). Une brebis IPI donnera forcément naissance à un agneau IPI.

- Sur les agneaux : La maladie touche lourdement les agneaux. Le nombre d'agneaux atteints peut être très important (jusqu'à 100 % des agneaux malades). Les agneaux présentent un fort affaiblissement, amaigrissement, une fièvre suivie d'une hypothermie. Ils sont plus sensibles aux maladies opportunistes comme les diarrhées, les bronchopneumonies, l'ecthyma. Certains présentent des retards de croissance importants, des symptômes caractéristiques tels que des anomalies de la toison avec des animaux à poil hirsute ou des animaux dépilés, ou bien des anomalies nerveuses avec notamment des agneaux trembleurs. Enfin, d'autres sont malformés (malformations osseuses, oculaires...).
- Ces cas, bien que caractéristiques, sont peu fréquents. La mortalité est parfois importante et peut dépasser 50 %.
- Sur les béliers : La semence des IPI est généralement de qualité moindre et hautement infectieuse.

III– Transmission

Une infection horizontale peut se faire par voie respiratoire ou digestive, le virus peut aussi être transmis par un certain nombre d'actes :

- Injection lors d'utilisation d'aiguilles contaminées.
- Tatouage
- Castration
- Biberonnage

L'excrétion peut se faire dans les sécrétions nasales, l'urine, le lait, les sécrétions utérines, le sperme et les matières fécales.

L'infection verticale, elle, donne naissance à des agneaux IPI.

IV– Moyens de lutte et diagnostic

Il y a circulation virale si vous présentez des analyses sérologiques positives sur des animaux non vaccinés. L'infection peut passer inaperçue notamment si le virus a été introduit hors période de reproduction.

Vous pouvez aussi présenter de grosses pertes avec notamment beaucoup d'avortements et/ou beaucoup d'agneaux malades, voire morts. Le virus peut contaminer vos voisins et l'engraisseur qui collecte vos agneaux. Il est vivement recommandé d'avertir votre engraisseur afin qu'il prenne les précautions adéquates (rassemblement de vos agneaux avec d'autres agneaux issus de cheptels positifs, précautions sanitaires importantes lors du ramassage). Vous pouvez choisir d'engraisser vous-même vos agneaux sur votre exploitation. Il est conseillé d'avertir vos voisins qui prendront des précautions sanitaires importantes, voire mettront en place une vaccination de précaution. Enfin si une circulation virale est en cours, n'amenez pas vos animaux sur les foires et marchés. Dans ce cas votre vétérinaire peut vous conseiller de vacciner.

Si le virus a circulé pendant que les brebis étaient en gestation, des animaux IPI sont peut être dans l'exploitation. La détection de ces IPI n'est pas faite systématiquement car très coûteuse. Elle est préconisée au cas par cas en fonction de chaque élevage.

V- Résultats techniques du département

43 animaux analysés (13 cheptels) dont 7 animaux positifs (2 cheptels)

VI- Prise en charge / financement



BILAN 2019: 1 dossier financé, 692€ distribués